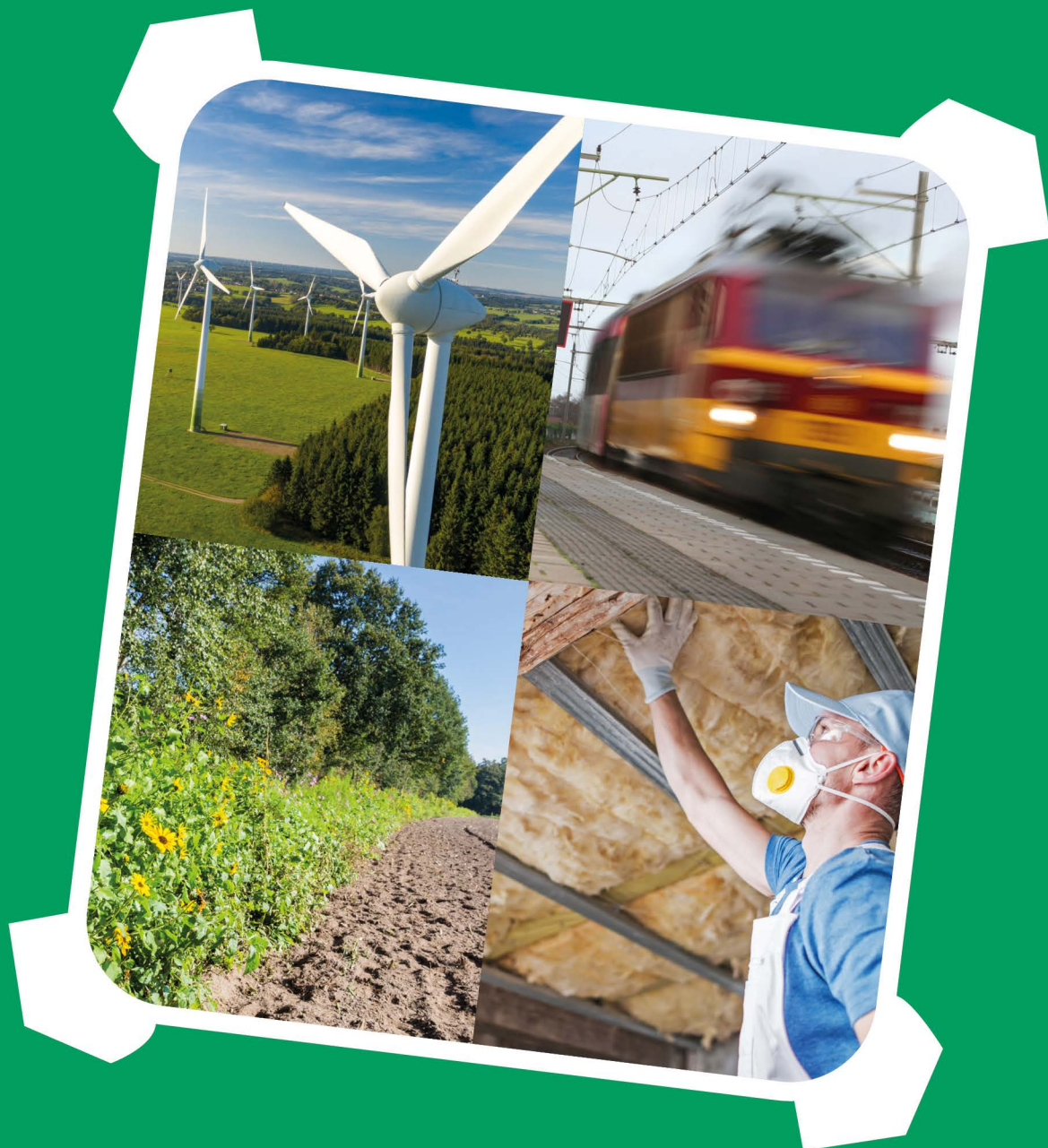


« INVESTIR L'AVENIR »

15 milliards pour accélérer
et amplifier la transition



« Investir l'Avenir » : le plan d'investissement d'Ecolo

Intro

On le sait, le dérèglement climatique a des impacts partout : en Belgique, en Europe, partout dans le monde. C'est aujourd'hui et maintenant, ce n'est plus une ombre qui plane et dont on devra seulement prendre en compte les effets dans 30 ans. Nous devons vivre avec aujourd'hui, nous adapter et accélérer la transition écologique pour éviter un dérèglement encore plus accentué. Tous les signaux d'alarme nous disent d'agir dès maintenant pour le climat. Il en va de même pour la restauration de la biodiversité.

Ce constat, tout le monde le partage aujourd'hui à condition d'écouter les scientifiques et d'avoir un peu de bon sens.

Ce qui reste encore à faire par contre, c'est de **dégager les moyens à la juste hauteur de l'enjeu**. La Belgique souffre d'un sous-investissement public chronique. Ce constat est encore plus vrai dans les secteurs liés à la nécessaire transition écologique.

Il nous faut propulser la Belgique en 2030 comme un pays qui réduit son empreinte écologique, un pays qui crée des nouveaux emplois, un pays qui garantit l'accès pour toutes et tous à des biens et des services essentiels, en ligne avec cet impératif écologique, comme la mobilité ou le logement.

Pour cela, les écologistes ont déposé auprès du Bureau fédéral du Plan "**Investir l'Avenir**", **leur plan qui mobilisera 15 milliards d'euros d'investissements publics¹ supplémentaires pour la transition d'ici 2030**.

Ce plan d'investissements est la **colonne vertébrale de notre programme**. Nous y affectons la part la plus importante des choix budgétaires que nous voulons impulser sous la prochaine législature.

Ce sont 15 milliards d'euros supplémentaires, en plus de ceux déjà prévus par les différentes entités et sans prise en compte des investissements au niveau européen et des investissements privés qui viendront amplifier chacune des mesures de notre plan.

D'aucuns considéreront que ce montant est trop important. Nous leur rappellerons qu'il est comparable au coût budgétaire du sauvetage du système bancaire belge, rendu nécessaire à la suite de la crise financière de 2008. 15 milliards d'€ ont été mobilisés par la Belgique selon la Cour des Comptes, soit l'équivalent du montant de notre plan d'investissement.²

Ce plan d'investissements sera **piloté par un comité stratégique inclusif** qui comprendra des représentants des partenaires sociaux, environnementaux et d'autres corps intermédiaires.

Depuis les années 90, les différents gouvernements qui se sont succédés ont implicitement ou explicitement fait le choix de désinvestir. Depuis le gouvernement Vivaldi, la barre a été quelque peu redressée. Dès l'entame de la prochaine législature, nous voulons aller plus loin encore et concentrer les choix complémentaires sur des investissements qui protègent notre planète et la vie sur terre tout en garantissant aux citoyennes et aux citoyens de pouvoir s'appuyer sur des infrastructures publiques de qualité.

Les investissements publics jouent un rôle crucial dans la stimulation des investissements privés. Si une partie des nécessaires investissements proviendra des pouvoirs publics via le **Plan « Investir l'Avenir » (PIA)**, l'autre partie viendra donc du secteur privé. En renforçant les investissements publics, on crée un **effet levier** pour les investissements privés. Si les investisseurs privés ont confiance dans une trajectoire et une stabilité initiées par les investissements publics, ils suivent le mouvement. De cette façon, on crée un cercle vertueux où l'engagement initial du secteur public débloque des fonds supplémentaires du secteur privé.

¹ Tout comme le bureau fédéral du plan nous le demande, nous travaillons à l'échelle combinée du fédéral et des régions wallonne et bruxelloise.

² Cour des Comptes (2010), [*Impact de la crise financière et des mesures d'aide sur la gestion de la dette publique et sur l'évolution des finances publiques : rapport de suivi*](#)

Les 4 raisons d'être du Plan « Investir l'Avenir » ?

- Pour atteindre les objectifs climatiques
- Pour éviter le coût de l'inaction
- Pour profiter des effets positifs des investissements verts
- Pour atteindre 4% du PIB d'investissements publics

Pour atteindre les objectifs climatiques :

La trajectoire des investissements prévus actuellement ne permet pas d'atteindre les objectifs climatiques de décarbonation.

L'étude "*The Road to Net Zero : Bridging the Green Investment Gap*" réalisée par l'Institut Rousseau, révèle que des investissements supplémentaires de 10 000 milliards d'euros seront nécessaires au niveau européen d'ici à 2050 pour atteindre nos objectifs climatiques. De nombreuses autres études attestent également des investissements supplémentaires nécessaires pour la transition.

Au niveau belge, le rapport « *Net zero or growth, Belgium can have both* » de McKinsey⁴ estime que le total cumulé des dépenses d'investissements supplémentaires nécessaires pour permettre cette transition d'ici 2050 est d'environ 415 milliards d'euros, soit l'équivalent d'environ 2,5% du PIB chaque année.

Avec notre plan, nous voulons rattraper le fossé qui s'est créé et assurer le financement de la transition écologique. Nous le faisons avec une attention particulière pour les secteurs clés de cette nécessaire transition (cf. 4 axes ci-dessous). Il sera complété par la réorientation d'autres investissements et par des investissements publics au niveau européen. Nous nous battons au niveau européen afin de créer un fonds permanent qui aura pour objectif de financer à ce niveau également les projets d'investissements nécessaires à la transition.

Concernant la réorientation des investissements existants, les subventions aux énergies fossiles représentent chaque année 359 milliards de dépenses en Europe (2 à 2,5% du PIB)⁵, dont 13 milliards d'€ pour le gouvernement fédéral belge.⁶

Rappelons par ailleurs qu'aujourd'hui, les investissements privés représentent près de 21 % du PIB, c'est à dire 6 à 7x plus que les investissements publics. Avec un plan d'investissements publics ambitieux comme l'est notre PIA, nous créerons un effet levier dans les investissements privés, ce qui permettra de propulser les investissements publics ET privés pour atteindre nos objectifs climatiques.

Pour éviter le coût de l'inaction :

Le statu quo, c'est-à-dire l'inaction au niveau de la politique climatique a et continuera d'avoir un coût énorme dans les prochaines années. Les dommages économiques du dérèglement climatique causés par les chaleurs

³Institut Rousseau (2024), [Road to Net Zero: Bridging the Green Investment Gap](#).

Voir aussi au niveau européen :

- Commission Européenne (2024), [Securing Our Future : Europe's 2040 climate target and path to climate neutrality by 2050 building a sustainable, just and prosperous society](#)
- [Pisany-Ferry & Mahfouz \(2022\), L'action climatique: un enjeu macroéconomique](#)
- [Institute for Climate Economics \(2024\), European Climate Investment Deficit Report](#)

⁴ McKinsey (2022), [Net zero or growth, belgium can have both](#)

⁵ Institut Rousseau (2024), [Road to Net Zero: Bridging the Green Investment Gap](#)

⁶ SPF Finances (2023), [Inventaire fédéral des subventions aux énergies fossiles](#)

extrêmes, les vagues de sécheresse et les inondations s'élèveront à près de 10 milliards d'€ par an en 2050, soit environ 2% du PIB belge, si nous n'accélérons pas la transition.⁷

Par ailleurs, les mesures d'adaptation peuvent réduire significativement les coûts budgétaires futurs liés au dérèglement climatique en réduisant l'impact négatif futur de diverses catastrophes climatiques et en réduisant la baisse d'activités économiques provoquée par ces catastrophes. Cela signifie que l'adaptation conduit à des résultats positifs nets pour les budgets publics à moyen terme, même si elle nécessite une importante mobilisation budgétaire initiales. L'adaptation a des avantages économiques importants et réduit les coûts des dommages par un facteur de 5. L'inaction coûte donc cinq fois plus que l'action.⁸

Ce coût de l'inaction concerne également la perte de la biodiversité. Selon WWF, la perte annuelle globale de PIB dans un scénario de statu-quo est estimée à 479 milliards de dollars au niveau mondial en 2020, ce qui correspond à 0,5 % du PIB.⁹

En investissant massivement dans la transition écologique, on permet d'éviter de nombreux coûts futurs et donc d'améliorer la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme. C'est « la » politique d'investissements ciblée que tout gestionnaire devrait soutenir en tant que personne prudente et raisonnable.

Investir dans la transition permet également d'éviter les coûts budgétaires liés aux certificats climat que la Belgique devra acheter à fonds perdus dans le cas de non-atteinte de nos objectifs climatiques.

En effet, la Belgique s'est vue assignée un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 47% en 2030 par rapport à 2005 pour les secteurs non ETS.¹⁰ Si nous ne parvenons pas à atteindre cet objectif de réduction, la Belgique devra acheter des quotas d'émission dans les années à venir afin de compenser la différence entre l'objectif de 47% et les réductions d'émissions effectivement réalisées et cela se traduira par un surcoût budgétaire causé par l'achat obligatoire de droits d'émission. Par exemple, si la Belgique accuse un déficit de réduction de 10 millions de tonnes équivalent CO₂¹¹, à un coût moyen de 100€ par tonne sur ensemble de la période, le fédéral et les régions devront supporter un **coût supplémentaire de 1 milliard d'euros**. Au contraire, si la Belgique atteint et dépasse son objectif, en plus des économies réalisées et de l'ensemble des impacts positifs liés à une réduction de nos émissions, elle pourrait réaliser un excédent de recettes grâce à la vente de quotas d'émission à d'autres États membres.

Pour profiter des effets positifs des investissements verts :

La bonne nouvelle, c'est que le PIA, en plus de diminuer les coûts futurs, va créer des effets positifs dont les Belges pourront bénéficier à court terme. En effet, de nombreuses études et rapports attestent de l'impact positif des investissements publics pour l'économie ainsi que de leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de par leurs avantages économiques, sociaux et environnementaux.¹²

D'autres études démontrent que les investissements tournés vers la transition écologique sont meilleurs pour l'économie que les investissements "bruns" (fossiles). Alors qu'un investissement « brun » de 1 milliard est associé à un multiplicateur budgétaire de 0,4 à 0,7, un investissement « vert » est associé à un multiplicateur budgétaire de 1,1 à 1,7.¹³

7 Voir :

- Kahn et al. (2019), [Long-term macroeconomic effects of climate change : A cross-country analysis, IMF Working Paper](#) ;
- Commission Nationale Climat (2020): [Évaluation de l'impact socioéconomique du changement climatique en Belgique](#) ;
- Swiss RE Institute (2021). [The Economics of Climate Change – No action is not an option.](#)

8COACCH (2021). [The Economic Cost of Climate Change in Europe: European Results. Policy brief by the COACCH project.](#)

9WWF (2020), [Une nature qui vaut de l'or.](#)

10La base juridique est le règlement sur la répartition de l'effort [2023/857](#).

11Pour un total de 146 millions de tonnes de CO₂ en 2005, un déficit de réduction de 10 millions de tonnes correspondrait à 6,8 pp. de déficit de réduction.

12Rapport du Bureau du Plan (2024), [Les investissements publics: définition et rôle. Cadre de référence du comité d'étude sur les investissements publics](#), Voir aussi :

- Banque Nationale de Belgique (2016), « [Faut-il stimuler les investissements publics ?](#) »,
- Banque Nationale de Belgique (2017), [Rapport Investissements publics: Analyses et recommandations](#)
- OFCE (2021) [Investissement public, capital public et croissance par Xavier Ragot et Francesco Saraceno](#)
- Fonds Monétaire International - FMI (2014), « [Is it time for an infrastructure push? The macroeconomic effect of public investment](#) »

Fonds Monétaire International - FMI (2015), « [The Macroeconomic Effects of Public Investment: Evidence from advanced economies](#) »

L'économie peut donc se relancer plus rapidement avec des investissements orientés vers la transition car **les investissements verts ont tendance à être à la fois plus intensifs en main-d'œuvre et plus tournés vers l'économie nationale que les dépenses non-vertes**. Le PIA est non seulement nécessaire, mais aussi bénéfique pour l'économie.

Pour atteindre 4% du PIB d'investissements publics :

Depuis les années 1980, les investissements publics belges ont subi une forte baisse structurelle et sont passés de plus de 5% du PIB en 1980 à moins de 2,5% en 1990 et ont stagné depuis.

Nous avons inversé la tendance sous le gouvernement Vivaldi en augmentant significativement, pour la première fois depuis les années 1990 le pourcentage d'investissements publics.

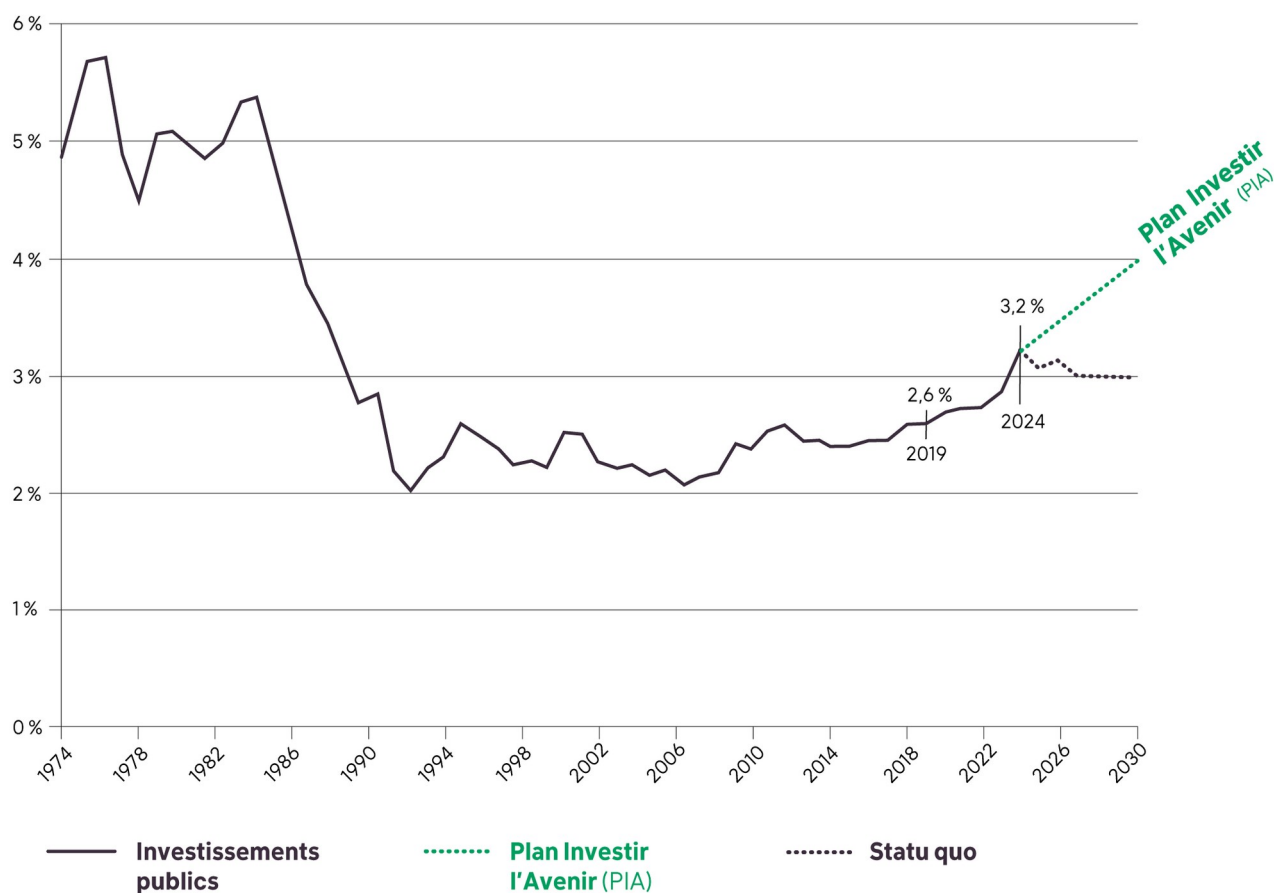
Les chiffres du Bureau du Plan nous montrent que nous avons atteint 3,2% d'investissements publics en 2024.¹⁴ Nous voulons continuer et amplifier cette dynamique pour atteindre l'objectif de 4% du PIB d'investissements publics d'ici 2030 grâce à notre plan.

¹³Batini et al. (2022): « [Building back better : how big are green spending multipliers ?](#) »

¹⁴Bureau Fédéral du Plan (2024), [Perspectives économiques \(2024-2029\), Février 2024 - Annexe statistique](#)

Investissements publics

(% du PIB)



	2025	2026	2027	2028	2029
Plan « Investir l'Avenir » (Millions supplémentaires)	+1000	+2000	+3000	+4000	+5000
Investissements publics (%PIB) avec notre Plan « Investir l'Avenir »	3,27	3,49	3,52	3,7	3,92

Ces prévisions ont été effectuées sur base des chiffres sur les investissements publics issues de l'annexe statistique de la publication "Perspectives économiques (2024-2029)" de Février 2024 du Bureau du Plan.

Les 4 axes du PIA : Où concentrons-nous les investissements ?

Nous concentrons ces investissements publics de notre plan « Investir l'Avenir » dans les secteurs-clés de la transition écologique : la rénovation du bâti, les énergies renouvelables, la mobilité active et partagée, la protection de la biodiversité et l'alimentation durable.

Ces investissements sont pensés pour avoir un **triple effet cumulatif** : réduire l'empreinte écologique, créer des emplois localisés et de qualité ainsi que rendre abordables des biens et des services indispensables à la vie des Belges.

Les investissements seraient répartis dans les 4 secteurs suivants :

- **5 milliards pour l'isolation et la rénovation par quartiers**
- **5 milliards pour les énergies renouvelables**
- **4 milliards pour les transports en commun et les infrastructures cyclistes**
- **1 milliard pour la biodiversité et l'alimentation durable**

Isolation et rénovation par quartiers (5 milliards) :

Le PIA permettra, dans le secteur de la rénovation du bâti, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments, de créer de nombreux emplois et de rendre la rénovation énergétique du logement accessible pour toutes et tous, avec une priorité pour les ménages les plus précaires.

- **2,5 milliards pour les rénovations par quartiers (bâti privé)**

Afin d'accélérer le rythme de l'isolation des maisons, des rénovations et du déploiement de modes de chauffage durables, nous voulons créer des quartiers « Zéro passoire énergétique » en développant la rénovation énergétique par quartiers. Cette démarche de rénovation par quartiers a également l'avantage qu'elle permet de gagner du temps, de faire des économies d'échelle, de diminuer les coûts, de rassembler les expertises et les ressources, de simplifier les démarches, d'accélérer les réalisations et de limiter les nuisances dans le temps. Un cadre juridique spécifique sera mis en place afin de permettre d'obtenir plus facilement et plus rapidement une autorisation urbanistique pour l'isolation des bâtiments.

A ces fins, des stratégies collectives seront mises en œuvre au niveau territorial et des structures seront chargées de réaliser des rénovations de masse par zone géographique et d'identifier pour celles-ci les moyens de production d'énergie et de chauffage les plus appropriés (individuels ou collectifs). Les zones prioritaires seront identifiées sur base de critères socio-économiques (priorité aux quartiers défavorisés, là où l'impact du plan sera le plus important) et des potentiels techniques. Ces opérations par quartier s'appuieront sur des procédures transparentes et démocratiques favorisant la participation citoyenne.

- **1,5 milliard pour la rénovation des bâtiments publics**

Nous voulons également accélérer le rythme de rénovation de l'ensemble des bâtiments publics et du parc de logements publics, avec une priorité pour les logements sociaux faiblement isolés. Pour ce faire, nous voulons investir 1,5 milliards supplémentaires.

- **1 milliard pour les réseaux de chaleur et les moyens de chauffage économique**

Nous voulons déployer des réseaux de chaleurs et de production et de stockage d'énergie par rue et par quartier, créant par là de véritables « Communautés d'énergie », plutôt que de manière individuelle et décentralisée.

Nous voulons également installer un **tiers-investisseur public** accessible aux familles aux ressources limitées pour tous les travaux d'isolation et élargir l'accès aux prêts à taux zéro pour amplifier et accompagner socialement la rénovation des bâtiments résidentiels.

Énergies renouvelables (5 milliards) :

Nous voulons atteindre une Belgique et une Europe 100 % énergies renouvelables avant 2050, avec une étape intermédiaire belge de minimum 30 % en 2030.

Notre scénario 100 % renouvelable est réalisable si nous continuons à développer les sources de production d'énergies renouvelables mais aussi les capacités d'interconnexions, de stockage et de flexibilité pour répondre à l'intermittence de ces énergies renouvelables.

Chaque investissement dans le renouvelable permettra de réduire notre dépendance aux pays exportateurs d'énergies fossiles et renforcera la résilience de notre pays et de notre continent. Ces sources renouvelables peuvent nous approvisionner en énergie bon marché et stable dans le temps, tout en mettant fin au financement de pays qui ne respectent pas les droits humains.

- **2 milliards pour le développement du parc éolien**

Nous voulons accélérer le développement du parc éolien Onshore et Offshore en Belgique afin de concrétiser les objectifs renouvelables adoptés en Belgique et en Europe. Ces investissements publics seront complétés par de nombreux investissements privés qui sont rentables dès aujourd'hui.

Nous voulons investir 1 milliard supplémentaire dans l'éolien Offshore. L'éolien en mer du Nord est un gisement d'énergie propre et régulier dont nous voulons amplifier le déploiement dans les eaux belges et dans les eaux internationales, à la suite d'accords intra-européens et de projets portés directement par l'Union européenne.

Nous voulons investir 1 milliard supplémentaire dans l'éolien Onshore. Nous faciliterons également le développement éolien terrestre tout en garantissant la participation citoyenne et communale et un juste équilibre entre les différentes fonctions territoriales, notamment avec la protection de la biodiversité.

- **1,5 milliard pour le photovoltaïque**

Nous voulons investir 1,5 milliard supplémentaire pour accélérer le déploiement d'installations photovoltaïques sur les toitures de toutes les infrastructures industrielles, agricoles (hangars, étables, etc), commerciales ou tertiaires qui s'y prêtent. Le photovoltaïque se déploiera aussi sur les zones artificialisées non vouées à l'agriculture. Nous voulons par ailleurs nous assurer que les tarifs énergétiques et éventuels soutiens continuent de rendre le photovoltaïque intéressant.

- **1 milliard pour investir dans les réseaux de stockage, de distribution et de transport**

Nous voulons investir 1 milliard supplémentaire dans les réseaux de stockage, de distribution et de transport afin de mettre en place les mécanismes de flexibilité. En effet, les capacités d'interconnexions, de stockage et de flexibilité sont cruciales pour répondre à l'intermittence des énergies renouvelables et accompagner leur montée en puissance.

- **500 millions pour la géothermie**

Dans les zones densément peuplées, la mutualisation de l'énergie thermique doit devenir la norme et doit être partagée dans des réseaux spécifiques. Les réseaux d'énergie thermique utiliseront principalement les différentes sources présentes sur notre territoire. Nous voulons investir 500 millions supplémentaires dans la géothermie.

Transports en commun et infrastructures cyclistes (4 milliards) :

Nous voulons investir 4 milliards d'€ supplémentaires dans le rail, le vélo et les transports en commun en Wallonie et à Bruxelles. Ces investissements permettront de réduire nos émissions GES, de créer des emplois et de rendre abordables des services essentiels.

- **1,5 milliard pour le rail (SNCB & Infrabel)**

Le train est la colonne vertébrale de la mobilité en Belgique. Nous devons poursuivre sur la lancée des investissements décidés durant la législature 2020-2024 afin d'être au rendez-vous de nos objectifs climatiques. Nous ambitionnons de faire du train l'alternative évidente et accessible à la voiture individuelle sur une série de trajets, et le complément indiqué à d'autres modes pour d'autres trajets. Cela implique plus de dessertes, de confort, de ponctualité, d'accessibilité, de flexibilité et de complémentarité, notamment avec les bus.

Pour ce faire, nous voulons investir 1 milliard supplémentaire dans la SNCB et 500 millions supplémentaires dans Infrabel.

Notre volonté avec le PIA est d'amplifier les investissements massifs dans l'offre ferroviaire afin d'aboutir au minimum à 4 trains/h de et vers les grandes villes et 2 trains/h sur le reste du réseau, tout en maintenant l'ensemble des gares et points d'arrêts sur le réseau, voire en en rouvrant ou en en créant là où c'est nécessaire.

- **2 milliards pour les transports en commun (STIB & TEC)**

Nous voulons poursuivre le renforcement de l'offre de transports en commun de surface afin qu'ils constituent une alternative efficace et désirable par rapport à la voiture individuelle. A Bruxelles cela passe par un renforcement des lignes de bus et du tram en site propre et nous voulons investir **500 millions supplémentaires dans la STIB**. En Wallonie, les lignes de bus à haut niveau de service sont particulièrement pertinentes sur des axes structurants et pour des distances relativement importantes. Elles doivent être complétées par un renforcement d'une offre adaptée aux milieux ruraux, via notamment les lignes express et la poursuite du développement du transport à la demande. Nous voulons à ces fins investir **1,5 milliards supplémentaires pour la TEC**.

- **500 millions pour les infrastructures cyclistes**

Le vélo est bon pour la santé, pour l'environnement, pour l'économie locale et pour le budget de l'État. Il est le moyen de déplacement le plus efficace pour les petits déplacements du quotidien, et plus encore avec le développement du vélo électrique. La mise en place d'infrastructures cyclistes adaptées est peu coûteuse et permet un retour sur investissement quasi immédiat pour la collectivité. Une étude menée par Vias pointe le fait que l'utilisation du vélo permet d'économiser 8,44 milliards d'euros par an en coûts sociaux à l'État¹⁵.

C'est pourquoi nous voulons investir **500 millions supplémentaires** afin d'atteindre l'objectif de 50 € par an et par habitant-e investis dans la politique cyclable et de continuer ainsi le développement des infrastructures et programmer de la sorte d'ici 2030 1.000 km d'infrastructures cyclables sécurisées supplémentaires en Wallonie (y compris des cyclostrades) et 100 km à Bruxelles.

15 VIAS Institute (2021), [L'impact du vélo sur la santé, le climat et l'économie en Belgique](#)

Biodiversité et alimentation durable (1 milliard) :

Les considérations liées à la protection de la biodiversité sont souvent reléguées au second plan par rapport à la transition climatique. Or, ces enjeux sont intrinsèquement liés, ce pour quoi nous incluons l'enjeu de la protection de la biodiversité dans notre plan d'investissement.

- **500 millions pour la biodiversité**

Nous voulons investir 500 millions supplémentaires dans la revitalisation des écosystèmes dégradés et la végétalisation des villes.

Le fossé relatif au financement en matière de biodiversité en Belgique est estimé à 618 millions d'euros par an¹⁶ d'ici 2030. Une partie de ce déficit concerne des dépenses courantes, que nous comptons adresser via les autres mesures ambitieuses de notre programme. Une partie de ces dépenses sont des investissements que nous entendons combler par le PIA. Nous voulons ainsi éviter les coûts élevés dus à la perte ultérieure de biodiversité - la perte mondiale annuelle globale de PIB dans un scénario de statu quo est estimée à 479 milliards de dollars par WWF¹⁷.

- **500 millions pour l'alimentation durable**

Nous voulons investir 500 millions supplémentaires dans l'alimentation durable et la transformation de nos systèmes alimentaires.

Nous voulons accélérer la transition agroécologique en renforçant le soutien au monde agricole qui s'y engage et investir dans la transformation de nos systèmes alimentaires.

Nous voulons développer le modèle agricole biologique qui bénéficie généralement d'une meilleure autonomie de gestion (indépendant des intrants chimiques), d'une plus grande diversité, et d'une plus grande résilience. La production et la consommation alimentaires biologiques présentent de nombreux avantages pour la société : meilleure santé, bien-être des animaux et préservation de l'environnement (eau pure, air de qualité, biodiversité préservée - sans OGM, ni pesticides, ni engrais chimiques). Nous voulons par ailleurs de relocaliser notre production et transformation alimentaires en nous appuyant sur le développement de filières agro-alimentaires et de ceintures alimentaires autour de chaque agglomération ou grande ville.

¹⁶WWF (2020), [*Une nature qui vaut de l'or*](#).

¹⁷WWF (2020), [*Une nature qui vaut de l'or*](#).

Tableau récapitulatif

Secteurs	Montant (millions sur 5 ans)
ISOLATION ET RÉNOVATION PAR QUARTIERS	5.000
Rénovations par quartier (Bâti privé)	2.500
Rénovation des bâtiments et logements publics	1.500
Réseaux de chaleur et de chauffage durables	1.000
ÉNERGIES RENOUVELABLES	5.000
Photovoltaïque	1.500
Éolien Onshore	1.000
Éolien Offshore	1.000
Géothermie	500
Réseaux de stockage, de distribution et de transport	1.000
TRANSPORTS EN COMMUN ET INFRASTRUCTURES CYCLISTES	4.000
Rail (SNCB)	1.000
Rail (INFRABEL)	500
Transports en commun – Wallonie (TEC)	1.500
Transports en commun – Bruxelles (STIB)	500
Infrastructures cyclistes	500
BIODIVERSITÉ ET ALIMENTATION DURABLE	1.000
Biodiversité	500
Alimentation durable	500

CHOISIR L'AVENIR

eCOLO

PLUS VERT

PLUS JUSTE